

D. Ce sont des questions d'argent.—R. Non, je ne les appellerais pas des questions d'argent comme les autres, monsieur Bowman. Je pourrais peut-être m'exprimer ainsi. Je crois qu'il faut faire une distinction entre les questions qui concernent les personnes et celles qui se rapportent aux dépenses, purement et simplement.

D. Oui.—R. D'ordinaire, il me semble raisonnable que le conseil du Trésor ou le gouvernement ait un contrôle assez complet sur les questions de simple dépense. Mais il vaut mieux, je crois, confier les affaires de personnel à une commission indépendante.

D. Je suis de cet avis.

*M. MacInnis:*

D. Croyez-vous que le service d'organisation pourrait être confié à l'Auditeur général?—R. C'est une question embarrassante, monsieur MacInnis.

Le PRÉSIDENT: Tout peut se faire.

Le TÉMOIN: Si vous me le demandez en toute candeur, je vous dirai que cela pourrait se faire.

*M. MacInnis:*

D. Je voulais vous demander s'il serait pratique de le faire.—R. Je ne crois pas que la chose soit sage, non.

D. J'y pensais, et j'ai beaucoup hésité à laisser percer mon ignorance en posant la question.—R. Je ne crois pas que les fonctions soient parallèles, monsieur MacInnis. M'est avis que les fonctions d'Auditeur général, si importantes soient-elles, ne s'exercent pas dans le même domaine que celles relatives à la réorganisation, et je m'en rapporterais plutôt à l'opinion des commissaires ou de M. Putman à cet égard. A mon sens, les deux tâches ne sont pas dans la même sphère et ne devraient pas relever du même.

*Le président:*

D. Monsieur Bland, un homme est parfois trop près d'une chose pour bien la voir. Il ne peut regarder au delà de son champ visuel. En me basant sur cette théorie, je veux vous poser une question, malgré l'opinion de M. Putman. Dans l'état actuel des choses, lorsqu'il s'agit de créer des emplois, de reviser les échelles de traitements et ainsi de suite, ces questions vont au conseil du Trésor, et celui-ci n'a pour se guider que les recommandations de la Commission. Estimez-vous qu'il serait pratique, par un autre moyen, de faire relever le service d'organisation du conseil du Trésor et d'en faire un service d'experts qui le conseillerait concernant les projets, les classements, la création de nouveaux emplois, la réorganisation et le reste?—R. Je serais porté, monsieur le président, à faire la même distinction qu'auparavant. Je crois que le conseil du Trésor devrait avoir le contrôle des dépenses en dernier ressort et que ses décisions devraient se baser sur les meilleurs renseignements disponibles. Mais les questions de personnel devraient, à mon avis, être traitées séparément par un organisme indépendant, plutôt que par le conseil du Trésor.

D. Avez-vous des idées à suggérer, ou n'avez-vous pas eu le temps d'examiner la question ou ne tenez-vous pas à exprimer une opinion sur ce point? Franchement, n'avez-vous aucune idée, lorsqu'il s'agit de questions de pure finance, de la manière dont cette réorganisation et le reste, c'est-à-dire le service d'organisation, pourrait relever du conseil du Trésor, lui rendre compte, le conseiller et faire fonction de conseiller relativement aux projets de reclassification, de réorganisation, et ainsi de suite?—R. Je ne crois pas qu'il soit impossible de le faire, car à mon avis le conseil du Trésor devrait recevoir tous les renseignements possibles concernant les questions de dépenses importantes. Je ne vois pas pourquoi les renseignements recueillis par le service d'organisation ne pourraient pas être transmis au conseil du Trésor lorsque celui-ci a une décision à rendre.

[M. C. H. Bland.]